



# **RÉUNIONS DES CONSEILS DE QUARTIER DU 13 AU 15 NOVEMBRE 2018**

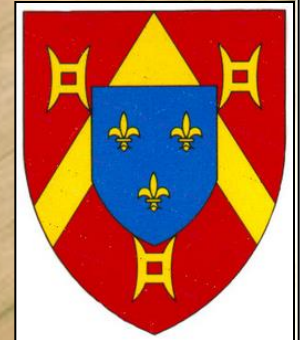


## PROGRAMME DE LA REUNION

- **Informations concernant le Mesnil Saint Denis**
  - **Le Règlement Local de Publicité**
  - **Les cartes d'identité et passeports maintenant disponibles au Mesnil**
  - **L'atelier participatif sur la Coulée Verte**
  - **La circulation au Mesnil Saint Denis**
  - **L'opération « Embellissons notre quartier »**
  - **Les voisins vigilants**
- **Informations / réponses concernant chaque Quartier**
- **Moment d'expression des Conseillers**



# INFORMATIONS CONCERNANT *LE MESNIL SAINT DENIS*







# INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS

## Le Règlement Local de Publicité

La réglementation de la publicité dans un parc naturel régional est la suivante :

- **La publicité est interdite :**

- Hors agglomération à l'exception des pré enseignes dérogatoires
- En agglomération (Loi RBNP du 8 août 2016)

- **La publicité peut être réintroduite en agglomération par un règlement local de publicité. Les dispositions du RLP doivent être compatibles avec les orientations ou mesures de la charte du parc (art L581-14-1).**

- **Exemples de pré enseignes utilisées pour :**

- la vente ou la fabrication de produits du terroir,
- les activités culturelles,
- les monuments historiques classés ou inscrits





# INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS

## Le Règlement Local de Publicité

### Raison d'être du Règlement Local de Publicité

L'article 51 de la Loi RBNP (pour la Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages) du 8 août 2016 précise et restreint les conditions de réintroduction de l'affichage publicitaire dans les PNR :

« sur le territoire d'un PNR, le RLP peut autoriser la publicité dans les conditions prévues aux art.L581-7 et L581-8 lorsque la charte du parc contient des orientations ou mesures relatives à la publicité, après avis du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc. Les dispositions du RLP doivent être compatibles avec la charte ».

Si la charte du PNR ne contient pas d'orientations ou de mesures relatives à la publicité, on ne peut pas en réintroduire.

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a émis des orientations, ce qui permet l'étude et la mise en place d'un Règlement Local de Publicité.



# INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS

## Le Règlement Local de Publicité

### Objectifs du RLP pour le Mesnil Saint Denis :

- Revoir le nombre et la localisation du mobilier urbain : abri bus et panneaux d'affichage municipal,
- Fixer des prescriptions (recommandations) pour les enseignes en s'appuyant sur le guide réalisé par le PNR,
- Engager une action d'amélioration de la signalétique notamment pour les pôles commerciaux, les équipements et les sites d'activités.



## INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS

### Les cartes d'identité et passeports maintenant disponibles au Mesnil

Les demandes de Cartes Nationales d'Identité et de passeports biométriques s'effectuent auprès de toute Mairie équipée d'un dispositif de recueil. La mairie du Mesnil-Saint-Denis disposant à présent de cet équipement, vous pouvez faire établir ou renouveler vos pièces d'identité.

Cette démarche s'effectue uniquement sur rendez-vous **au 01.30.13.86.50**

Au préalable vous pouvez remplir en ligne une pré-demande sur : <https://ants.gouv.fr/mospace/s-inscrire> et l'imprimer ou vous procurer un formulaire CERFA en Mairie. Il est nécessaire de connaître l'état civil de ses parents. Sur ce même site vous pouvez acheter les timbres fiscaux.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier (adulte et enfant).

Lors du retrait du passeport les mineurs de plus de 12 ans doivent être présents (prise d'empreintes) accompagnés de leur représentant légal qui a déposé le dossier.

La durée de validité des Cartes Nationales d'Identité est de 15 ans pour les personnes majeures (depuis le 1er janvier 2014) et de 10 ans pour les mineurs.





# INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS

## Atelier participatif sur la Coulée Verte

Le 29 Septembre 2018, plus de 70 personnes ont participé à la lecture de paysage proposée par le Cabinet Christophe PERE Paysagiste. En cheminant du Centre Commercial Champmesnil vers le groupe scolaire, puis plus loin en direction du Parc des Sports Guy Lefébure, ensuite en revenant vers les installations sportives et le collège Philippe de Champagne. Ce fut l'occasion de partager les motivations conduisant à la réalisation d'un équipement d'accueil de loisirs pour les petits Mesnilois, de petits programmes de logements sociaux et surtout d'une liaison douce permettant de traverser Le Mesnil sans utiliser la voiture, et ce en toute sécurité.

Les échanges furent riches et intéressants et se sont terminés autour du verre de l'amitié.

D'autres moments de rencontres seront proposés au fil de l'avancement de ces projets structurants pour notre commune.







## **INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS**

### **La circulation au Mesnil Saint Denis**

**Pour la mise en sens unique dans les hameaux de Rodon et du Mousseau, à la suite de la réunion publique tenue en juin dernier, un questionnaire a été mis en œuvre afin que la population (du secteur concerné et/ou de l'ensemble de la commune), puisse s'exprimer sur cette question.**

**Au 20 juillet 2018, 306 réponses étaient parvenues en mairie et il a été procédé au dépouillement.**

#### **Résultat :**

**Que ce soit sur le seul secteur concerné (Rodon, le Mousseau, la route de Versailles, les allées des Nouettes, des Bergères et Jacques de Mollay et la rue Léon Bobin) ou sur l'ensemble de la commune, 70 % des personnes ayant répondu se prononcent pour le maintien de ce sens unique. Il apparait donc que les affirmations entendues çà et là, selon lesquelles cette mesure ne satisferait que quelques habitants de Rodon, se trouvent ainsi démenties.**

**Lors de la prochaine Commission « Sécurité – Circulation – Transports » devant se tenir le 15 novembre prochain, ces éléments seront étudiés pour décision.**



## **INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS**

### **L'opération « Embellissons notre quartier »**

**Comme prévu, la première phase de l'opération « Embellissons notre quartier » s'est déroulée le 6 Octobre 2018.**

**Une trentaine de personnes étaient au rendez-vous ce samedi matin pour cette première.**

**Sous un soleil radieux, petits et grands ont ainsi parcouru les rues et sentiers de notre commune pour les entretenir (ramassage de déchets et nettoyage des mauvaises herbes) avec le soutien des Mesnilois qu'ils rencontraient.**

**Les échanges ont été très positifs et encourageants.**

**La matinée s'est ensuite achevée par un moment de convivialité à la Mairie où les participants des différents quartiers se sont retrouvés.**

**Encore un grand merci aux bénévoles qui ont répondu présents !**

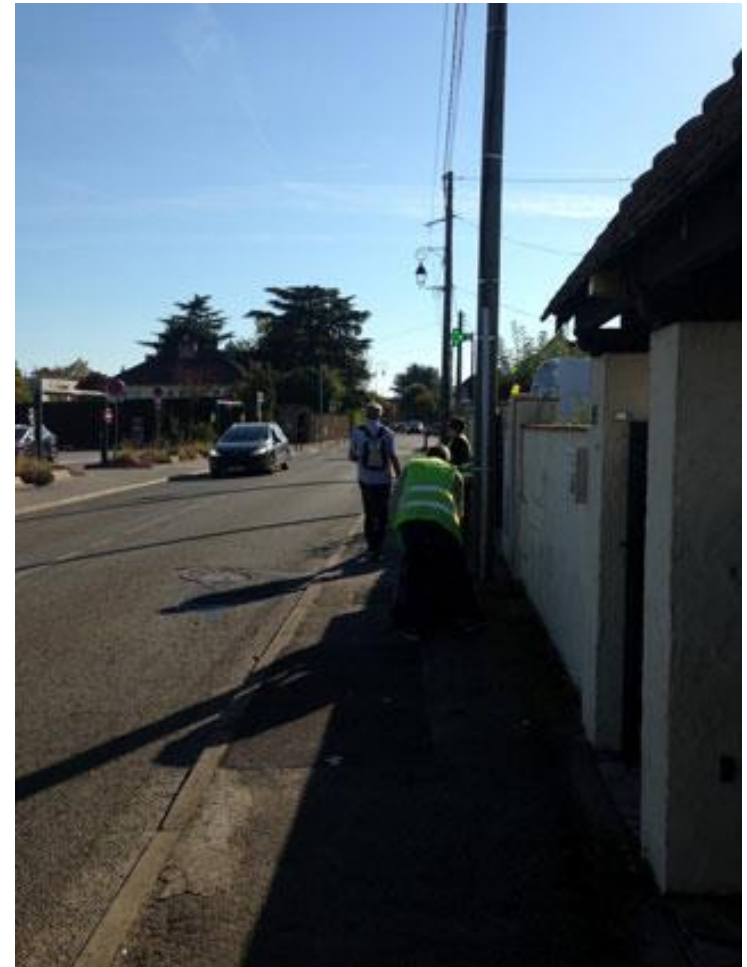
**Rendez-vous au Printemps prochain pour la seconde phase qui sera dédiée au Fleurissement des quartiers, pour laquelle nous espérons être encore plus nombreux !**



# INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS

## L'opération « Embellissons notre quartier »

Voici les photos prises par quartier :  
Quartiers Bois du Fay - Henriville





# INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS

## L'opération « Embellissons notre quartier »

Voici les photos prises par quartier :

Quartiers Le Bourg – Les Hameaux







# INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS

## L'opération « Embellissons notre quartier »

Voici les photos prises par quartier :

Quartiers : Les résidences du château – Champmesnil







# INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS

## L'opération « Embellissons notre quartier »

Pot de l'amitié à la Mairie :





## INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS

### Opération « Embellissons notre quartier »

La seconde phase de l'opération « Embellissons notre quartier » :

### « Fleurissons notre quartier »

Aidés par le plan qui vous est mis à disposition, faites nous des propositions d'endroits où selon vous, il serait profitable de préparer le sol et y semer des graines.

L'objectif est de trouver des points fleuris un peu partout sur le territoire de la commune.

Vos idées seront présentées aux services techniques et un choix définitif sera fait.

Puis, comme pour la première phase, la seconde phase sera organisée et les instructions transmises à tous.





# INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS

## Les Voisins Vigilants

Au 10 Novembre 2018 un total de 377 habitants ont fait la démarche de s'inscrire comme Voisins Vigilants (339 habitants en Juin) :

- 46 au Bois du Fay
- 54 à Henriville
- 131 aux Résidences du Château
- 101 à Champmesnil
- 15 aux Hameaux
- 30 au Bourg



### Problèmes de sécurité - RAPPELS

La police municipale est joignable au 01 30 13 86 70. En dehors des heures de service, contacter le Commissariat d'Elancourt au 01 30 69 64 00.

En cas d'urgence, composer le 17 (112 pour un portable) chaque fois qu'il est constaté un fait anormal et dès la constatation de celui-ci. Les policiers nous ont souvent répété qu'ils préféreraient être appelés pour rien plutôt que de ne pas être en mesure d'intervenir rapidement.



## INFORMATIONS CONCERNANT *LE BOURG*







## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG

- **Nettoyage des trottoirs :**

**Le clos des Lilas : Sur le trottoir côte opposé au cimetière il y a trop d'herbes, et le propriétaire de la maison ne s'en occupe pas.**

La propreté de la commune est une préoccupation permanente mais les moyens humains sont limités.

Les services ne sont pas en mesure de nettoyer tous les trottoirs. Néanmoins, compte tenue de la proximité du cimetière et de l'âge de la riveraine, il va être demandé aux services de regarder ce qu'ils peuvent faire pour nettoyer ce secteur.





## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG

- **Eclairage public :**

Eclairage carrefour rue de la croix au beau - francs compagnons - route de Versailles : Après que plusieurs conseillers aient regardé de près ce qui se passe à cet endroit, il paraîtrait que l'espacement entre 2 poteaux est trop important ce qui donne la sensation qu'il y a un éclairage qui ne fonctionne pas. Que peut-il être fait ?

L'Adjoint au Maire en charge de ce sujet a besoin de situer exactement le lieu de la demande. S'agit-il bien de tout un secteur sur plusieurs rues ? Il n'a pas les budgets pour implanter des points d'éclairage supplémentaires.

Il viendra sur place constater la puissance et le modèle des points lumineux concernés.



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG

### • Aménagement du quartier CFH (1):

Serait-il possible de refaire la signalétique des voies dans CFH surtout sur la rue de la Haye des Fleurets en mettant sur le bord de la route le long des trottoirs un trait jaune qui permettrait d'interdire le stationnement sur cette voie.

Autre idée mettre des bacs à fleurs dans les rues de ce Quartier pour aider à canaliser les mauvais stationnements ?

Les voiries de ce lotissement ne sont pas reprises en charge par la commune, tant que des problèmes perdurent avec le constructeur, il ne sera pas effectué d'aménagement complémentaire.

Une réunion à destination des habitants du secteur sera programmée dès que possible (pour cela des éléments manquent encore) afin de leur expliquer la problématique et les mesures à prendre en direction du constructeur.



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG

- **Aménagement du quartier CFH (2):**

Il y a un grand camion qui se gare dans la rue de la Haye des Fleurets, c'est lui qui lors d'une manœuvre a cassé le panneau d'interdiction de stationner. Est-ce que la police municipale pourrait passer de temps en temps mettre de l'ordre surtout en fin de journée et les fins de semaines lors de ses astreintes ?

Nous avons déjà à plusieurs reprises missionné la Police Municipale pour verbaliser ce secteur (notamment effectivement un poids lourd). Des consignes vont à nouveau être données en ce sens.



## INFORMATIONS / REPOSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG

- **Aménagement du quartier CFH (3):**

Il y a des véhicules qui entrent dans cette rue en pensant qu'ils peuvent sortir Rue Léon Bobin pour aller à Rodon. Il faut déplacer le « panneau de la voie sans issue » et le mettre à l'entrée de la rue de la Haye des fleurets / Route de Versailles.

L'intervention a été faite en ce sens.

Merci aux conseillers pour cette constatation qui a permis d'aboutir à cette optimisation.



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG

- **Passage pour piétons :**

Concernant le passage piéton face à l'intersection Charles De Gaulle / Rd 58 il serait judicieux de le déplacer car il n'est pas vu lorsque les véhicules tournent, il est donc particulièrement dangereux.

Le premier passage piéton à partir de la station « total » serait donc à enlever pour éviter la mise en danger des personnes.

S'agissant du passage piétons de l'intersection Charles de Gaulle/RD 58, sa visibilité n'est effectivement pas excellente mais il ne faut pas perdre de vue que les véhicules, à cet endroit, effectuent un virage de plus de 90°. Leur vitesse n'est donc pas excessive. Cette question sera néanmoins soumise à la prochaine réunion de la commission CST.

Pour ce qui concerne le passage piétons près de la station Total, cet aménagement était inclus dans les préconisations du cabinet Sormea ayant réalisé l'étude circulation, il ne semble pas constituer une mise en danger des personnes.





## **INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG**

### **• Stationnement :**

**La moto est bien garée toutes les fins de semaines devant le salon DS coiffure. Que peut on faire ?**

**Pourrait-on avoir un parking vélo devant le Carrefour City au bourg ?**

**Qu'en est-il de la mise en place d'un arrêt minute devant la boulangerie au bourg ?**

**La moto garée tous les WE devant le salon DS Coiffure ne contrevient pas à la règle du stationnement puisque le stationnement "zone bleue" est limité à 2 heures entre 9 et 19 h les jours ouvrables.**

**L'implantation d'un parking "vélo" devant le Carrefour City du bourg est tout à fait envisageable et sera soumise à la prochaine réunion de la commission "C S T"  
L'arrêt minute devant la boulangerie du bourg sera matérialisé lors de la prochaine campagne de marquage.**



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG

### ● **Circulation :**

**Rue Léon BOBIN : il faudrait faire un constat du trafic et surtout des incivilités,**

**Mettre la Rue Léon BOBIN en sens unique du Bourg vers Rodon. Ne serait-ce pas une idée à envisager si les modifications actuelles restent ?**

Les incivilités, malheureusement, ne se limitent pas à la rue Léon Bobin.

Les constatations faites par la Police Municipale mettent surtout en évidence des vitesses trop élevées dans cette rue (notons qu'à certaines heures ces vitesses excessives ne peuvent relever que d'habitants du secteur...).

Mettre cette voie en sens unique risquerait, comme rapporté dans l'enquête de circulation menée en 2016/2017, l'accroissement de la vitesse qui irait à l'encontre du but recherché.

Lors de la prochaine campagne de marquage, la mise en place de chicanes de stationnement sera effectuée.



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG

### ● **Encombrants :**

Organisation de la sortie des encombrants dans les immeubles de la rue du General Leclerc et ceux de la sente de l'église.

Pourrait-on intervenir : encombrants dehors avant le jour de ramassage, risques accrus de cambriolage (14 caves ont ainsi été visitées sente de l'Eglise) ?

Des rappels sont effectués régulièrement auprès des bailleurs sociaux et privés des immeubles collectifs, malheureusement il est arrivé en juillet et août (période sans ramassage d'encombrants), que certains déchets soient sortis !

Dans la sente de l'église, il n'y a pas de ramassage, qui se fait rue de la Croix au beau. Il peut y avoir également des dépôts sauvages. Il n'y a pas de rapport entre le dépôt des encombrants et les cambriolages des caves des immeubles ! Cette affaire a d'ailleurs été élucidée depuis par la police et l'auteur des faits a été condamné.



## **INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG**

### **● Propreté :**

**Depuis qu'il y a des sacs dans les poubelles municipales, c'est plus propre. Néanmoins, il faudrait mettre plus de poubelles dans les rues dans toute la commune, car il a des endroits où il faut chercher loin pour pouvoir jeter ses déchets.**

**Un travail important a été réalisé par les membres de la Commission Environnement en 2014 pour identifier les endroits stratégiques pour implanter des poubelles de rue supplémentaires. Elles ont toutes été posées sur les lieux de promenade, près des équipements publics,...**

**Le vidage de celles-ci est effectué tous les jours. A quelques exceptions près, en ajouter signifie alourdir encore le travail des équipes de nettoyage (2 personnes pour toute la ville, qui ont par ailleurs d'autres tâches).**

**Quels lieux particuliers sont concernés ? merci de les indiquer.**



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG

- **Signalétique :**

**Mettre à jour les panneaux de signalisation qui n'ont plus lieu d'être (clinique, foyer Sully...)**

La mise en œuvre du Règlement Local de Publicité incluant un diagnostic sur la signalétique est destiné à identifier tous les éléments polluants la vue en ce domaine. Mais certains panneaux ne relèvent pas de la responsabilité de la commune (département pour certains).

Néanmoins, l'objectif 2019 est de mettre de l'ordre dans ce secteur.



## INFORMATIONS CONCERNANT *CHAMPMESNIL*







## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

### ● Sécurité :

Depuis quelques temps, il est noté des motos qui passent par les impasses Jacques DE MOLLAY et les buttes de terre.

Par ailleurs appel a été fait à la police nationale pour signaler des nuisances de 2 roues sans casques d'un groupe de 12 personnes faisant un feu dans la fontaine du château. La police ne s'est pas déplacée car les personnes n'avaient pas de casques.

La police a pour consigne de ne pas se déplacer si les personnes n'ont pas de casque.

Y a t-il des patrouilles le soir dans le parc du château ?

Rappel est fait sur l'opération tranquillité vacances.

Rappel est fait sur l'importance de porter plainte.



## **INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL**

### **● Sécurité :**

**L'assertion du non-déplacement de la police si des contrevenants ne portent pas de casques est pure fantaisie.**

**Si les actions des contrevenants mettent en danger les personnes et/ou les biens, la seule consigne est de composer le 17.**

**Par ailleurs, et surtout depuis quelques semaines compte tenu de faits de délinquance constatés, la Police Nationale a accentué ses patrouilles, notamment de nuit.**

**Elles sont souvent faites par les équipages de la BAC, en civil, et donc moins repérables.**

**S'agissant de l'opération "Tranquillité Vacances", nous avons eu 170 demandes depuis le 1er janvier 2018 ce qui montre l'intérêt de nos concitoyens pour cette opération.**

**Il serait bon de rappeler, lors de la tenue des Conseils de quartier, de la NECESSITE ABSOLUE de déposer une plainte en cas d'actes de délinquance.**



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

### • Taille des haies :

Taille des haies :

La taille a été faite à l'arrière de la piscine mais pas parfaitement.

Rue du Général LECLERC, il y a une maison (en sortant du Mesnil, trottoir de gauche, après la maison de la petite enfance) qui a des orties qui débordent.

Est-il possible de faire une action vis avis des habitants de cette maison pour qu'ils dégagent le trottoir ?

La taille de la haie dans le terrain de la piscine va être vérifiée.

Le rappel à l'obligation d'entretenir le trottoir le long de sa propriété va à nouveau être fait dans le prochain bulletin.

Une nouvelle campagne concernant les haies et broussailles sera lancée dans les prochains mois.



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **Circulation :**

**Mécontentement vis-à-vis du sens interdit à Rodon. QUID de l'impact des nouveaux logements à FORT MANOIR ? QUID de l'impact des logements qui vont être construits à LA VERRIERE ?**

**Est-il possible de remettre sur la table la déviation de contournement.**

**Mise en sens unique dans les hameaux de Rodon et du Mousseau : se référer à la diapositive n°9.**

**L'impact des nouveaux logements de Fort Manoir devrait être relativement limité mais il n'est pas possible, pour l'instant d'exposer des données précises.**

**Pour les nouveaux logements de La Verrière, il convient d'attendre que le programme soit précisé ce qui n'est pas le cas actuellement. Quant à la possibilité d'un contournement de la commune, il est à oublier car il est désormais impossible de consommer de la terre agricole pour des projets routiers.**



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **Nouveaux logements à Fort Manoir :**

**Est ce possible de mettre le document de présentation sur le site de la Mairie ?**

**Ce document est disponible sur le site internet de la commune depuis sa présentation en réunion publique, à la rubrique « projets et débats » - onglet OAP du Mousseau.**





## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **Urbanisme :**

**Il apparaitrait que la Mairie fasse des offres pour racheter les deux maisons entre les immeubles rue du Maréchal LECLERC ? Quels sont les projets de la Mairie ?**

**Information fantaisiste. D'où émane-t-elle ?**

**Pas de projet de la commune sur ce secteur, sauf une « mise à l'étude » de l'ensemble du Centre Bourg pour endiguer une densification visée par certains promoteurs peu scrupuleux.**

**Cette « mise à l'étude » permet de faire un sursis à statuer si certains projets ne correspondant pas aux objectifs du PLU venaient à être présentés.**



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **Poubelles jaunes :**

Les tournées semblent maintenant être mieux organisées ? Allées de NEUFS MUSES (impasse) les poubelles ne sont remises sur les trottoirs mais restent sur la rue.

Est-il possible de faire remonter aux éboueurs la demande de remettre les poubelles à minima sur les trottoirs ?

Ce message a déjà été transmis à la direction de SEPUR qui assure le ramassage, il le sera de nouveau lors de la prochaine réunion de pilotage.



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

### ● **Circulation:**

Il est constaté que des véhicules de plus de 3.5T circulent rue de la commanderie.

Parking champmesnil : Les conseillers de quartier ne sont pas d'accord avec la remarque concernant la mise en place d'un stop.

Il faut un visuel fort pour le passage piéton : est-il possible de faire un marquage au sol plus étendu pour mieux matérialiser le passage piéton ainsi qu'étendre la zone 30.

Est-il prévu de réorganiser l'aménagement du passage protégé lors de la construction du centre de loisir ?

La circulation des véhicules de plus de 3,5 T est interdite mais il faut comprendre que les policiers municipaux ne peuvent pas être à temps complet à cet endroit pour verbaliser les infractions.

Les consignes nécessaires leur ont été données pour agir lors des points écoles ou de leurs rondes pedestres ou véhiculées. Pour le STOP, il n'y a rien à ajouter à la réponse du conseil de quartier précédent. L'éventuel aménagement du passage protégé lors de la construction du CLSH sera, si nécessaire, étudié simultanément avec le projet principal.



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **Propreté devant l'école de Champmesnil :**

Toujours des crottes de chien devant l'école maternelle.

Une remarque a été faite à une personne incivique ne ramassant pas les crottes de son chien. Cette personne a été agressive en retour.

Est-il possible d'ajouter des panneaux ?

Est-il possible d'installer des distributeurs de sac à crottes ?

Il ne sera pas installé de « sacs à crottes ». Il existe un petit dispositif contenant plusieurs sacs, peu coûteux (1€) à accrocher à la laisse de son chien. Chaque propriétaire peut se munir de ce dispositif.

Que faire contre le manque de civisme ?



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

### ● **Eclairage :**

**L'éclairage rue des neufs muses, lundi 2 juillet à 21h38, les lumières étaient déjà allumées. C'est tôt. Est-ce normal ?**

L'éclairage est commandé par des horloges astronomiques qui se basent sur le lever et le coucher du soleil et il y a ensuite un retard à l'allumage de 15 min.

Le coucher du soleil à Paris ce 2 juillet a eu lieu à 21 h 55. L'éclairage aurait donc dû s'enclencher dans ce secteur à 22 h 10, ceci même si la luminosité était encore élevée. Il est admis qu'il puisse y avoir sur les réglages des horloges quelques minutes de décalage.

Nous rappelons sans cesse à CITEOS, le mainteneur des installations de programmation, la nécessité de surveiller les réglages des horloges astronomiques !





## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES HAMEAUX

### ● Stationnement :

Bien signaler le parking du Clos St Philippe, lors de la campagne de réfection des panneaux.

La placette à côté du restaurant, ne doit pas servir de lieu de stationnement. Les voitures se garants de cette façon empêchent la sortie des véhicules qui y habitent.

Le parking du Clos Saint Philippe est destiné en priorité au stationnement des véhicules de ce programme. Le stationnement des voitures qui fréquentent le restaurant est une tolérance.

Par contre le stationnement sur la placette est interdit. La Police Municipale y intervient régulièrement.



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **Verbalisation :**

**Un commerçant Henri IV s'est fait verbalisé alors qu'il déchargeait son véhicule. Est-il possible d'avoir un macaron « commerçant » ?**

Les macarons, commerçants ou autres, sont illégaux.

Le commerçant en question est un récidiviste qui par ailleurs se montre particulièrement impoli avec les policiers municipaux.

Hors contexte, il est toujours facile de considérer que la Police Municipale se comporte mal.



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **Voitures électriques :**

**Est-il possible d'avoir un rapport sur l'utilisation des voitures électriques ?**

Un rapport complet sur les deux années d'expérimentation sera présenté début décembre au Conseil Communautaire de la CCHVC.

Il fera l'objet d'un article dans le prochain bulletin municipal.



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

### • **Urbanisme :**

L'urbanisme n'est pas joignable par téléphone (même aux heures d'ouvertures du mardi et jeudi).

Le répondeur dit de téléphoner aux horaires d'ouverture pendant lesquels la personne appelle.

Est il possible de mettre à jour le répondeur / le site web avec les bonnes informations ?

Merci de cette information, le nécessaire sera fait au plus vite. Normalement, le site de la commune a intégré les bonnes informations.



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

### • **Ecole de Champmesnil :**

**Le petit chemin entre le passage piéton Champmesnil et l'entrée de l'école, le long du grillage, est en pente dans le mauvais sens. De ce fait il est souvent inondé donc impraticable voire glissant en cas de gel et neige.**

Il faut attendre que la période pluvieuse arrive pour constater la situation.

Pour mémoire, initialement il s'agissait de deux allées de grave béton qui ont été regroupées. Il a été installé il y a 2 ou 3 années un tapis d'enrobé en goudron, donc en principe étanche.

Nous avons envisagé, sur la longueur de ce passage, d'y installer un réseau d'évacuation des eaux pluviales sur toute la longueur.

Vu le coût, cela n'a pas pu être réalisé.

Les services techniques se rendront sur place un jour de pluie afin d'examiner une solution pour l'écoulement de l'eau stagnante sur l'espace vert voisin.





## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

### • Sécurité :

Route de Versailles, une personne a du sauter du trottoir pour ne pas se faire renverser. QUID de la sécurité, sachant qu'il n'y a pas de sécurité pour les piétons.

Il a été précisé en séance qu'il n'était pas possible de mettre un nouveau passage surélevé pour des questions de distance vis à vis de celui existant ni de coussins berlinois (interdit sur une départementale). Quid de croix de Saint André ? de chicanes ?

Merci d'apporter des précisions sur l'incident de la personne qui a du « sauter du trottoir » pour permettre une réponse circonstanciée.

Il n'est pas envisageable financièrement de poser des barrières "Croix de St André" tout au long de la RD 58 et le Conseil départemental n'acceptera pas l'implantation de chicanes.



## INFORMATIONS CONCERNANT *LES RESIDENCES DU CHATEAU*





## **INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES RESIDENCES DU CHÂTEAU**

- **Propreté :**

**Les poubelles des commerçants de la porte Henri IV posent toujours problème ?**

**C'est effectivement un point noir évoqué à plusieurs reprises avec les commerçants. Des instructions ont été données à la personne de la CCHVC qui s'occupe des questions de déchets pour la commune afin qu'elle passe encore une fois rappeler les règles à chaque commerce avant lettre recommandée et verbalisation. La situation ne peut perdurer, nous en sommes bien conscients.**



## **INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES RESIDENCES DU CHÂTEAU**

### **● Parking de la Verrière :**

**La perspective d'un parking payant va déstabiliser beaucoup d'utilisateurs.**

**Il est envisagé une navette, en revanche, il n'y a toujours pas d'information sur la mise en œuvre d'une liaison douce.**

**Bien que le sujet soit à moyen terme, 2020, les utilisateurs doivent être prévenus des actions de la Mairie.**

**La CCHVC travaille en lien avec le PNR et Ile de France Mobilités pour proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle pour se rendre à la gare de La Verrière. Ceci dans le cadre du plan mobilité 2020/2024.**

**Cette semaine, le plan de déplacement à l'échelle de l'intercommunalité est présenté par le Cabinet ITER, en charge de ce dossier, aux membres de la Commission Mobilités dont la Présidente est Evelyne AUBERT, Maire du Mesnil Saint Denis.**

**Après validation, il sera exposé à Ile de France Mobilités afin que les actions prévues soient inscrites au plan régional.**

**Les déplacements au Mesnil Saint Denis sont une part importante de ce projet. Ce plan ne peut être partagé avec le public avant les différentes phases exposées ci-dessus.**



## **INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES RESIDENCES DU CHÂTEAU**

### **• Circulation :**

**Circulation Rue Husson Carcenac : un marquage au sol pourrait être une solution pour améliorer la sécurité des passants.**

Cette question est un complément à celle posée précédemment en Conseil de Quartier.

Pour rappel, il n'est pas possible de réserver un cheminement piétons sur la chaussée ni sur la bande de terrain qui n'appartient pas à la commune.

Il existe des parcours plus sécurisés à proximité pour se rendre soit à l'école Champmesnil, soit en direction des commerces et services.

Le Plan Local de Déplacement pour les personnes à mobilités réduites a retenu des circuits qui sont peu à peu mis au normes (largeur obligatoire 1,40 m), ce sont ces parcours qui sont les priorités de la commune en matière de réalisation de trottoirs.



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES RESIDENCES DU CHÂTEAU

- **Foyer SULLY :**

Plan de circulation des camions du foyer Sully. Les camions ne respectent toujours pas le plan de circulation. Malgré les efforts faits, les camions ne respectent pas leur engagement et empruntent la rue des solitaires puis celle de l'île de France.

Le danger est réel puisque nous sommes à proximité de l'école. De plus, cette circulation est un avant goût de ce que les futurs habitants du foyer Sully vont utiliser comme trajet. Il est nécessaire de prendre les devants et de prévoir des solutions.





## **INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES RESIDENCES DU CHÂTEAU**

### **• Foyer SULLY :**

**Durant tout l'été, nous avons été en lien constant avec le promoteur pour essayer de régler cette question du déplacement anarchique des camions. La Police Municipale est intervenue à plusieurs reprises.**

**Malgré les instructions très claires données à la société de transport, les chauffeurs suivent les instructions de leurs GPS et passent n'importe où.**

**Actuellement, le chantier est arrêté, à la suite de difficultés juridiques de l'entreprise de gros-oeuvre. Le promoteur doit donc relancer un appel à candidature. Le chantier ne reprendra pas son activité avant plusieurs mois.**

**Lorsque ce sera le cas, nous mettrons en œuvre, avec la MOA des mesures plus contraignantes envers les transporteurs.**

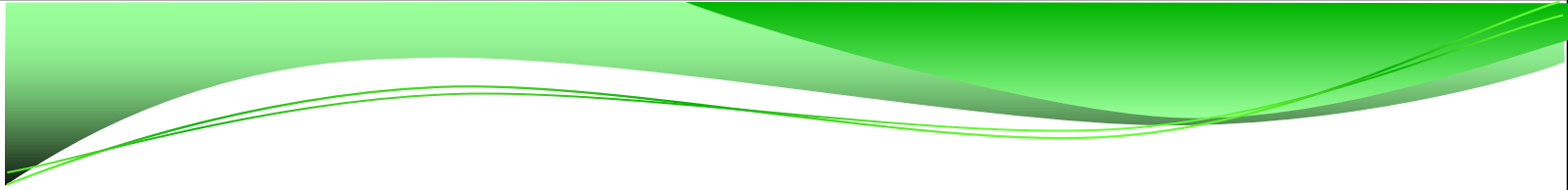


## INFORMATIONS / REponses CONCERNANT LE QUARTIER LES RESIDENCES DU CHÂTEAU

- **Beaurain :**

- Avancement projet Beaurain ?**

Avec l'arrivée d'un nouveau directeur à la tête du Parc naturel régional, le projet de déménagement de la Maison du Parc est relancé activement. La solution de transfert à la Ferme de Beaurain est très sérieusement étudiée. L'année 2019 devrait voir des avancées décisionnelles en lien avec la Région Ile de France.



## INFORMATIONS CONCERNANT *HENRIVILLE*





## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

### • Déchets :

Porte Henri IV les sacs poubelles sont sortis trop en avance par rapport au passage du ramassage.

Du coup, il y a des animaux qui éventrent les sacs. Serait-il possible de faire un rappel aux règles à suivre sur ce sujet sur le Bulletin Municipal ?

Chaque Guide Municipal rappelle les règles en matière de respect de l'environnement : bruit, déchets, tontes, entretien des haies,...

Le calendrier du tri, en cours de mise au point, reprendra également toutes les instructions en la matière... mais encore faut-il que les citoyens respectent ces simples règles de civisme !



## INFORMATIONS / REPOSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- **Prochaine opération Embellissons notre quartier:**

Serait-il possible de faire la proposition aux enseignants pour que les enfants des écoles soient inclus dans ce type d'action ?

Tout à fait, nous pourrions proposer bien en amont, toutefois les enseignants montent indépendamment leurs opérations/projets pédagogiques et tiennent souvent à leur "indépendance". De plus, l'opération se déroulant un samedi, elles devraient gérer cela sur la base du bénévolat...



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- **Alarme du local télécom :**

Avenue de la paix : dans le local télécom l'alarme se déclenche plus de 2 fois par jour. Est-il possible de faire faire une intervention rapidement (cette demande a été transmise à l'adjoint en charge de ce sujet la semaine de la Réunion du Conseil)?

Cela a été signalé à ORANGE.

Les travaux importants sur les réseaux et le central de la rue de la paix par différentes entreprises doivent être à l'origine de ces nuisances sonores.

Merci de donner des dates et heures précises de ces déclenchements intempestifs afin qu'ils puissent être signalés à l'opérateur qui pourra alors en rechercher le ou les responsables.





## INFORMATIONS / REponses CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

### • Crottes de chien :

Il y a une recrudescence de crottes de chien non ramassées par les propriétaires un peu partout dans les petits ou grands espaces verts.  
Est-il possible d'ajouter des panneaux incitant les propriétaires à ramasser les crottes ?

Notre commune est déjà surchargée en panneaux indicateurs de toute sorte. En ajouter ne semble pas la solution : trop de panneaux tue le panneau !  
Là encore, c'est juste une question de civisme : chacun sait que les crottes de chien nuisent à la propreté de la commune. Les propriétaires laisseraient-ils leurs chiens faire leurs besoins sur leurs tapis ? Non, alors pourquoi sur les pelouses ?

Le prochain bulletin municipal reprendra cela sous une forme humoristique !



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- **Stationnement alterné :**

Une personne s'est fait verbalisée à cause d'un non changement de côté, mais qui n'a pas été fait pour éviter de bloquer la rue.

Quelles consignes ont été données à la police municipale sur ce sujet ?

Serait-il possible de créer des tracts sur le stationnement alternatif et que les Conseillers de Quartier puissent en avoir pour les déployer selon besoin ?

S'agissant du respect du stationnement unilatéral alterné, il a été rappelé dans les bulletins municipaux, sur le guide pratique, sur le site internet de la ville et par des papillons placés sur les pare-brises des véhicules en faute, que le changement de côté doit être effectué le 15 et le dernier jour du mois entre 20h 30 et 21 h (cf. art.R 417-2 du Code de la Route).

Les policiers municipaux ont reçu comme consigne de passer dans les rues concernées dès le matin du premier jour ouvrable de la période, sachant que la problématique est principalement le passage du camion de collecte des déchets lorsque le changement s'effectue un jour de ramassage.

Toutefois, suite à ces incidents, il leur a été demandé de faire preuve de bon sens dans les verbalisations.



## **INFORMATIONS / REponses CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE**

- **Contournement du centre bourg :**

**Voir le contenu du mail envoyé par Mr COPPIN qui propose une solution pour créer une route de contournement du Centre Bourg.**

**Est-il possible de réfléchir à ce type de solution ?**

**Cette solution a été étudiée depuis déjà plusieurs années.**

**Le Conseil départemental, auprès de qui le financement avait été sollicité, a répondu que ce contournement n'était pas et n'est toujours pas une priorité.**

**De plus, aujourd'hui, le grignotage de terres agricoles pour des projets routiers n'est plus du tout d'actualité.**

**Au-delà du coût qui devrait être entièrement supporté par le budget municipal, il est certain que les autorisations de réalisation seraient refusées.**



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- **Double radar pédagogique :**

Quelle est l'utilité du double affichage de la vitesse à l'entrée du Bourg Route de Versailles ? Est-ce qu'un des radars pourrait être transféré à un autre endroit de la commune ?

Le second radar pédagogique avait été placé dans un but de comptage des véhicules empruntant la route de Versailles en raison d'un problème "logiciel" sur celui existant.

Il a été retiré et remis à son emplacement d'origine (route de Chevreuse), dès obtention des comptages.



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- **Containers de poubelles :**

- **Est-il possible de faire un rappel du règlement à respecter en termes de sortie de sacs de déchets verts, poubelles et encombrants ?**

**Chaque Guide Municipal rappelle les règles en matière de respect de l'environnement : bruit, déchets, tontes, entretien des haies,...**

**Le calendrier du tri, en cours de mise au point, reprendra également toutes les instructions en la matière... mais encore faut-il que les citoyens respectent ces simples règles de civisme !**



## INFORMATIONS CONCERNANT *LE BOIS DU FAY*







## **INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER BOIS DU FAY**

### **Fibre optique :**

**A priori le quartier est câblé et connecté. Pourquoi ne peut-on pas avoir la fibre optique en service ? Qui peut-on contacter car a priori Orange indique que le service technique doit encore intervenir alors que celui-ci indique avoir fait le nécessaire.**

**Non ce secteur n'est pas encore raccordable ! Ce n'est pas parce que les riverains ont vu des entreprises y travailler que les logements sont raccordables ! D'après les responsables d'ORANGE que nous venons de rencontrer, le plan de marche se poursuit et les entreprises travaillent quelquefois sur des secteurs de la seconde tranche, alors que la première tranche n'est pas terminée !**

**Des réseaux obstrués ralentissent l'avancée des équipes. Un nouveau point sur l'avancée des travaux sera fait en décembre.**

**Les premiers raccordements dans la ville ont été réalisés pour les abonnés de ORANGE, mais concernant les autres opérateurs, des informations obtenues de ORANGE, aucun n'aurait a ce jour demandé l'accès au réseau pour le raccordement de ses clients ! L'opérateur historique qui réalise les travaux nous tient régulièrement informé de l'avancement des travaux.**



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER BOIS DU FAY

- **Plaque d'égout :**

La plaque d'égout au 9 avenue des Tilleuls a-t-elle été remise en place depuis le dernier conseil ?

Un ordre de service a déjà été fait pour la réparation de la bordure en ciment, qui est cassée sur son arrête haute.



## **INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER BOIS DU FAY**

- **Arbres :**

**Est-ce qu'il pourrait y avoir des actions de sensibilisations sur les arbres pour éviter qu'on les coupe ?**

**Normalement les autorisations de défrichage doivent se faire en mairie, au service urbanisme.**

**Force est de constater que ce n'est pas le cas et que les services arrivent après que les tronçonneuses aient fait leur office.**

**Un rappel sera fait dans le prochain bulletin municipal.**



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER BOIS DU FAY

- **Police municipale :**

Pourrait-on avoir les coordonnées de la police municipale sur le site de la mairie en lisible sur la page d'accueil ?

Le site de la mairie va faire l'objet d'une refonte totale, ceci afin de mieux correspondre aux technologies actuelles.

La page d'accueil sera donc plus lisible.



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER BOIS DU FAY

- **Aquagym:**

**Aquagym pendant les vacances les mardis et jeudis de 19H à 21H : il ne s'agit pas d'un problème de maitre nageur mais de présence du personnel SIVOM. Que peut on faire ?**

**Le Président de la section Natation de l'ASMD a confirmé que les cours d'Aquagym proposés pendant les vacances de la Toussaint ont été annulés suite au manque de maître nageur disponible et en aucun cas suite au manque de présence du personnel SIVOM.**



## **INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER BOIS DU FAY**

- **Circulation Rodon :**

**Pourrait on mettre la rue Léon Bobin en sens unique si ce sens de circulation perdure ?**

**Mettre cette voie en sens unique risquerait, comme rapporté dans l'enquête de circulation menée en 2016/2017, un risque d'accroissement de la vitesse qui irait à l'encontre du but recherché.**

**Lors de la prochaine campagne de marquage, la mise en place de chicanes de stationnement sera effectuée.**





## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER BOIS DU FAY

- **Chemin route de Coignières:**

Le long de la dernière maison au 55 : la vérification au cadastre a-t-elle pu être faite pour voir s'il y a un chemin vicinal finalement ?

Le cadastre ne présente pas de chemin vicinal à cet endroit.



## INFORMATIONS CONCERNANT *LES HAMEAUX*





## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES HAMEAUX

### • Déchets Verts :

Il ressort une forte demande d'une broyeurse, aux Hameaux, de par l'importance des jardins dans ce secteur.

Broyer les branches et branchages, à la déchetterie avant de les mettre dans les bennes, réduirait considérablement le volume de celles-ci. Autre idée proposée : mettre en place un lieu dans chaque quartier, et mettre à disposition des Mesnilois, la broyeurse, (sous leur responsabilité). Se rapprocher des communes utilisant une broyeurse, afin de connaitre les avantages et les inconvénients.

La commune de Dampierre a mis en place ce service qui mobilise un agent municipal. A l'échelle du Mesnil Saint Denis, ce n'est pas raisonnable.

Par contre, s'organiser entre voisins (certains le font déjà) et utiliser ensuite le broyage pour les parterres plantés, est certainement la solution la plus facile.



## **INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES HAMEAUX**

### **• Stationnement :**

**Bien signaler le parking du Clos St Philippe, lors de la campagne de réfection des panneaux.**

**La placette à côté du restaurant, ne doit pas servir de lieu de stationnement. Les voitures se garants de cette façon empêchent la sortie des véhicules qui y habitent.**

**Le parking du Clos Saint Philippe est destiné en priorité au stationnement des véhicules de ce programme. Le stationnement des voitures qui fréquentent le restaurant est une tolérance.**

**Par contre le stationnement sur la placette est interdit.**

**La Police Municipale y intervient régulièrement.**



## INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES HAMEAUX

- **Question des organisateurs des Conseils de Quartier aux conseillers de Quartier des Hameaux :**

Lors du lancement de l'opération « Embellissons notre quartier » il y a eu une grande communication sur le sujet vers les Conseillers.

Nous avons juste reçu un retour, est-ce que l'ensemble des conseillers de ce quartier a bien reçu les divers mails et autres communications sur le sujet et est-ce que ces éléments ont bien été transmis vers la population ?

Car personne de ce quartier ne s'est présenté pour participer à cette opération.

### Pour information:

Le groupe du quartier du Bourg s'est divisé en 2, et une partie est passée sur la rue Léon Bobin et la rue des 3 villes et 3 sacs bien remplis de déchets ont été ramassés.



## MOMENT D'EXPRESSION DES CONSEILLERS

- Questions, remarques sur le Mesnil Saint Denis.
- Questions, remarques sur votre Quartier.
- Idées, suggestions, demandes...



Maintenant,  
c'est à vous







## DATES DES FUTURES RÉUNIONS







## **DATES DE LA TENUE DES REUNIONS en Mars 2019**

### **▪ Semaine 12 (Mars 2019)**

**Le mardi 19 Mars à 21h00** : Les Hameaux et les Résidences du Château

**Le mercredi 20 Mars à 21h00** : Le Bourg et le Bois du Fay

**Le jeudi 21 Mars à 21h00** : Henriville et Champmesnil



## **DATES DE LA TENUE DES REUNIONS en **Juillet 2019****

### **▪ Semaine 27 (Juillet 2019)**

**Le mardi 02 Juillet à 21h00** : Les Hameaux et les Résidences du Château

**Le mercredi 03 Juillet à 21h00** : Le Bourg et le Bois du Fay

**Le jeudi 04 Juillet à 21h00** : Henriville et Champmesnil



## **DATES DE LA TENUE DES REUNIONS en **Septembre 2019****

- **L'organisation des Conseils de Quartier s'arrêtera pour cause d'élections municipales 6 mois plus tard.**
- **Une date sera proposée à tous les Conseillers en Septembre pour l'opération : « Embellissons notre quartier » suivie d'un pot de l'amitié pour finaliser les 5 ans d'existence de cette organisation.**



*Merci*

